

Rapport du conseil communal du 24 octobre 2025

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'excuse de ne pas pouvoir assister à cette séance. Il donne procuration au conseiller Claude WAGNER (DP) pour voter en son nom sur les points de l'ordre du jour pour lesquels une représentation est autorisée.

Séance publique

La bourgmestre Monique Hermes (CSV) ouvre la séance du conseil communal et souhaite la bienvenue aux membres du conseil communal ainsi qu'aux invités. Elle salue tout particulièrement Madame Désirée DALL'AGNOL, la nouvelle directrice du Centre culturel Machera, et lui présente, au nom du conseil communal, ses meilleurs vœux pour ses nouvelles fonctions.

Ensuite, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) accueille le préposé forestier Philippe FISCH et son équipe et lui donne la parole afin de présenter le plan de gestion forestier 2026.

1. Plan de gestion forestier 2026.

Le préposé forestier Philippe FISCH fournit des explications. Par rapport à l'année précédente, les chiffres sont légèrement plus bas. Le point le plus important de l'ensemble du plan de gestion forestier 2026 concerne les coupes de bois prévues. Dans la zone du cimetière forestier, une coupe plus importante doit être réalisée pour des raisons de sécurité. Les autres coupes prévues sont des interventions régulières, qui devraient être mises en œuvre de manière plus efficace que cette année. Au cours de l'année écoulée, les travaux planifiés n'ont pas pu être réalisés de manière optimale en raison de divers problèmes imprévus (panne d'un tracteur, conditions météorologiques défavorables, etc.).

Une autre partie du plan concerne les travaux d'entretien, en particulier la maintenance des chemins forestiers ainsi que l'entretien du cimetière forestier.

Concernant le jardin scolaire, le préposé forestier indique que les travaux devraient commencer après la Toussaint, d'abord pour garantir l'accès. On estime pouvoir achever les travaux en deux semaines. Si cela ne devait pas être possible, un montant correspondant devrait être inscrit au budget de l'année prochaine.

Les autres points du plan de gestion forestier se composent des données chiffrées habituelles et de la compilation des mesures prévues.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie Philippe FISCH et son équipe pour leurs explications et le travail accompli.

Le plan de gestion forestier 2026 est approuvé à l'unanimité par le conseil communal.

2. Rapport d'activités Pacte Climat 2024-2025:

La présentation du rapport d'activités est effectuée par Monsieur Alexander ADRIAN, conseiller externe du Pacte Climat.

Monsieur ADRIAN rapporte que le dernier audit a eu lieu en 2022. Un tel audit doit être réalisé tous les trois ans.

Il constate que les résultats sont très satisfaisants, compte tenu du peu de temps pendant lequel il travaille avec la commune. Des progrès significatifs ont été accomplis sur les points traités – dans l'ensemble, une amélioration très positive d'environ 7 %.

Il existe toutefois encore des potentiels d'amélioration, par exemple en ce qui concerne la consommation d'eau, les conseils aux citoyens ou encore le parc automobile électrique. Dans d'autres domaines, la commune présente déjà de bons résultats, notamment en matière d'installations photovoltaïques et de Pacte Climat.

Monsieur Alexander ADRIAN fournit aussi des détails sur le déroulement actuel pour 2025: une réunion sur le Pacte Climat aura lieu la veille de l'audit, lequel est prévu pour le 12.11.2025. En février 2026 la première réunion de l'équipe climat devrait se tenir.

Il annonce en outre qu'il souhaite se présenter à nouveau devant le conseil communal, idéalement après le rapport annuel de mars 2026, afin de présenter ses projets pour l'année 2026.

3. Projet de réaménagement de la rue de Trèves – plans et devis : 1.755.000 €.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) donne la parole à Monsieur Yves CHRISTEN du service technique.

Monsieur Yves CHRISTEN explique au moyen d'une présentation que la rue devra être rénovée sur une longueur d'environ 200 mètres. Il est prévu d'y instaurer une zone 30 conformément aux dispositions actuelles en matière d'apaisement de la circulation. Une première mesure consiste à transformer les trois carrefours concernés en carrefours surélevés. Une deuxième mesure prévoit la création d'îlots verts ou l'adaptation de ceux existants. Cela nécessiterait toutefois une réorganisation des règles de stationnement existantes. Les passages pour piétons seraient mis en conformité avec les normes en vigueur. La conduite d'eau potable devra être remplacée en raison de son ancienneté. Dans le cadre des travaux, les canalisations d'eaux usées seront également renouvelées. La nouvelle conduite d'eau sera posée dans le trottoir, car il y a suffisamment d'espace à cet endroit, alors que, normalement, celle-ci est implantée dans la chaussée. La conduite de gaz ne nécessite pas de renouvellement.

Concernant les surfaces vertes, il reste à déterminer quelles sortes d'arbres seront plantées. Il est également prévu d'utiliser un substrat spécifique capable de stocker l'eau.

Le coût total du projet s'élèverait à environ 1 755 000 euros, et la durée des travaux serait d'environ un an.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie Monsieur Yves CHRISTEN du service technique pour ses explications et précise, à titre complémentaire, qu'avant que la question ne soit soulevée quant à l'absence d'intégration du « Schiltzenplatz » dans le projet actuel, il convient d'expliquer qu'un premier devis existant pour cet aménagement s'est avéré très élevé. Pour cette raison, cette partie sera réalisée ultérieurement dans le cadre d'un projet distinct.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) prend la parole et formule les questions suivantes:

1. Que faut-il réaménager concrètement?

Elle indique ne pas avoir une vision claire de ce qui est repris dans le cahier des charges. Elle s'enquiert dès lors de savoir si la circulation doit être apaisée, réorientée ou interdite à certaines catégories de véhicules, telles que les poids lourds, si des surfaces vertes supplémentaires doivent être créées, si des améliorations pour les piétons sont prévues, si des conduites doivent être renouvelées ou encore quel objectif concret est poursuivi par le projet dans son ensemble. Il est constaté qu'aucune précision complémentaire n'est fournie à ce sujet.

2. Pour quelle raison le tronçon concerné de la « rue de Trèves » doit-il être renouvelé à l'heure actuelle?

Elle relève que la partie écrite ne fait état d'aucune urgence ni de la nécessité de renouveler des conduites.

Elle ajoute que, selon ses informations, ce tronçon de la rue aurait été entièrement et lourdement réaménagé en surface aux alentours de l'année 2010, y compris la création de nouveaux emplacements de stationnement et l'intégration d'espaces verts. Elle souhaite savoir pour quelle raison les conduites n'auraient pas été renouvelées à cette époque.

Elle souligne par ailleurs que la situation financière de la commune n'est actuellement pas favorable. Pour cette raison, elle pose la question de savoir s'il n'y avait pas des projets plus urgents que la rénovation de ce tronçon de la rue de Trèves. Elle fait remarquer que le chantier autour de l'ensemble du Centre culturel ne s'est achevé que l'année dernière et qu'il faudrait donc d'abord laisser les choses se mettre en place avant de se lancer dans de nouveaux travaux. Elle estime qu'il pourrait éventuellement suffire de renouveler uniquement le revêtement, comme cela a été réalisé durant l'été dans la rue du Centenaire.

Elle remarque que les discussions sur la future réorganisation de la Place du Marché battent actuellement leur plein et que cette planification aura également des répercussions sur la circulation, lesquelles se prolongeront jusque dans la rue de Trèves. Elle estime dès lors qu'il conviendrait d'attendre qu'une solution pour la Place du Marché soit définie, afin de pouvoir ensuite évaluer l'évolution du trafic dans la rue de Trèves. Elle insiste sur la nécessité d'un concept global pour la circulation dans le centre-ville.

En outre, le parti LSAP se demande pour quelle raison le trottoir au niveau du « Schweinsmoart » n'a pas été renouvelé lors du réaménagement de ce dernier. La question se pose également de savoir si le trottoir situé devant le « Schiltzenplatz » ne pourrait pas être renouvelé seulement dans le cadre du réaménagement de ce dernier, lequel, selon la déclaration du collègue échevinal, serait encore prévue dans les trois années à venir.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) explique ensuite que le parti LSAP a examiné au préalable le document qui lui a été transmis et qu'il souhaite aborder différents points qui y sont soulevés.

1. Construction de routes:

Elle constate que la rue ne devrait à l'avenir présenter qu'une largeur de cinq mètres. Elle relève qu'une zone de livraison se situe à hauteur du « Schiltzenplatz » et s'interroge sur la manière dont un poids lourd pourra emprunter cette rue sans immobiliser la circulation en sens inverse. Elle souligne en outre que de nombreux poids lourds livrent également au Centre culturel et demande si ceux-ci pourront ensuite encore quitter la rue sans difficulté.

2. Places de stationnement:

Elle expose que le réaménagement de la rue de Trèves entraînera à nouveau la suppression de places de stationnement sur le domaine public, ce qui constitue un problème pour les résidents. Elle indique qu'il a été difficile de déterminer quelles places avaient été prises en compte, mais que, selon le document, 29 places existaient initialement, dont un quart serait supprimé, de sorte qu'il en resterait 22.

Elle relève en outre que le plan montre que l'emplacement de certaines places de stationnement serait modifié, de sorte qu'il ne s'agirait plus de stationnement longitudinal le long du trottoir, mais d'un stationnement en épi. Elle souligne qu'ils ne sont certes pas des spécialistes, mais qu'au vu du plan présenté, ils nourrissent des doutes quant à la faisabilité d'un tel dispositif avec une largeur de chaussée limitée à cinq mètres.

Le parti LSAP se dit par ailleurs étonnée de constater que le document précise que, lorsque les places de stationnement en épi seraient trop courtes, les véhicules pourraient également empiéter sur le trottoir. Dans ce contexte, la conseillère Tess

BURTON (LSAP) demande si une telle disposition est conforme aux normes mentionnées dans la partie écrite du dossier.

3. Trottoirs:

Elle constate que le trottoir du côté impair de la rue devrait être élargi. Elle s'étonne qu'il soit prévu d'augmenter la largeur du trottoir à cet endroit, au détriment de la largeur de la chaussée. Elle relève qu'en pratique, il y a généralement moins de gens qui passent par le côté impair. Elle ajoute qu'il existe par ailleurs, à d'autres endroits de Grevenmacher, des trottoirs sensiblement plus étroits ou sur lesquels sont installés des mâts d'éclairage, et demande pour quelle raison ces trottoirs sont néanmoins prévus pour être aussi grands.

4. Surfaces vertes:

Elle indique que, à une exception près, les surfaces vertes ne subiraient aucune modification et resteraient partout là où elles se trouvent actuellement. La ville ne deviendrait donc pas plus verte à la suite du projet. Elle se demande dès lors pourquoi tout doit être renouvelé à grands frais.

Elle s'enquiert de savoir si le projet a été présenté à la commission de la circulation et de la mobilité et quelle a été la position de celle-ci. Le parti LSAP estime qu'un concept global de circulation pour le centre-ville est nécessaire avant d'entreprendre des modifications sur la voirie. Le projet présenté ne constitue, selon le parti LSAP, aucune amélioration, mais bien plutôt une dégradation du flux de circulation au centre. Pour ces raisons, le parti LSAP ne votera pas en faveur du projet.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) se dit étonnée des critiques exprimées. Elle relève que l'on demande d'une part quand la rue sera enfin renouvelée, et que, d'autre part, lorsque l'on souhaite entamer la phase de planification du réaménagement, cela semble également ne pas convenir.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique apporte des explications aux points soulevés. Il indique que, l'objectif étant l'instauration d'une zone 30 dans la rue du Centenaire, il est nécessaire d'inclure également toutes les rues adjacentes, y compris la rue de Trèves.

Il précise qu'il n'est pas en mesure d'expliquer pourquoi les conduites d'eau ne sont renouvelées que maintenant, n'ayant pas encore été au service de la commune lors des derniers travaux routiers réalisés dans la rue de Trèves. Il souligne toutefois que tant la conduite d'eau que les conduites d'eaux usées se trouvent dans un très mauvais état. La largeur de cinq mètres résulte des directives relatives aux mesures d'apaisement du trafic.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) pose une question d'ordre technique: lorsqu'on tourne de la rue du Centenaire dans la rue de Trèves, la rue est très étroite, notamment au niveau du Centre culturel Machera. Il s'enquiert de la manière dont les poids lourds pourront y manœuvrer à l'avenir, exprime des inquiétudes en raison du grand nombre d'enfants qui y circulent à pied et craint que les camions ne soient éventuellement amenés à emprunter le trottoir. Il estime qu'une telle situation est trop dangereuse.

Il reprend ensuite les observations de la conseillère Tess BURTON (LSAP) concernant la suppression de sept places de stationnement. Il propose de transférer les places de stationnement situées à hauteur du cabinet d'ophtalmologie sur le côté opposé de la rue, ce qui permettrait de récupérer deux places, de même qu'au niveau de l'immeuble à plusieurs copropriétés. Il s'agit d'une proposition qui devrait encore être examinée avec le bureau d'études.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'à son avis, depuis la mise en service du Machera avec son parking souterrain, il n'y a plus de problèmes pour se garer.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) considère également que les places de stationnement en épi posent problème. La hauteur du trottoir prévue à cet endroit n'est actuellement que de deux centimètres. Un véhicule ne remarque donc presque pas qu'il se trouve sur le trottoir lorsqu'il avance ou recule. Une hauteur de bordure de dix à douze centimètres serait préférable, car elle constituerait un frein naturel.

Il se réjouit que le trottoir ne soit pas rétréci. Concernant la conduite d'eau, il estime toutefois qu'elle devrait plutôt être posée dans la chaussée. En cas de fuite d'eau dans les trottoirs, les riverains pourraient rencontrer des problèmes d'inondation. Dans le secteur d'ImmoFlex, de la crèche et de l'ancien magasin d'électricité Paulus, il y a trois bouches d'égout. Il propose – même si cela implique des coûts plus élevés – de retirer la conduite d'eau du trottoir et de la déplacer dans la chaussée. L'accès y serait nettement meilleur et les piétons ne seraient pas gênés.

Il s'enquiert ensuite de la situation de l'alimentation en gaz, demandant s'il serait encore possible de procéder à un raccordement ou si des conduites de gaz sont déjà présentes dans les autres rues (rue de la Moselle, avenue Prince Henri, rue Schiltzenplatz). La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que Monsieur Yves CHRISTEN du service technique devra clarifier ce point avec le bureau d'études.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) conclut en indiquant qu'il approuve le projet dans son ensemble et souligne qu'il est grand temps d'intervenir dans ce secteur, la rue étant déjà très obsolète.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) prend également la parole. Il explique que, en principe, son parti salue le projet. Cependant, un concept global fait défaut, puisque ni le « Schiltzenplatz » ni la Place du Marché ne sont intégrés dans la planification, notamment en vue d'une meilleure fluidité du trafic. Il rencontre également des difficultés avec la largeur de chaussée prévue de cinq mètres. Bien qu'il existe des normes en la matière, il doute que la circulation puisse encore se dérouler sans encombre dans ces conditions. Lors des manifestations au Machera, un chaos circulatoire serait, selon lui, déjà programmé.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) reprend ensuite la parole. Elle souligne que des projets de ce type devraient d'abord être présentés au conseil communal, puis examinés par la commission compétente afin que celle-ci puisse émettre son avis. Ce n'est qu'ensuite qu'un vote devrait avoir lieu au conseil communal. À son avis, il aurait été préférable de prévoir davantage de temps et de procéder au vote à une date ultérieure.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'un report du vote entraînerait une perte de temps supplémentaire. Même une décision prise aujourd'hui n'exclurait pas la possibilité d'apporter encore certaines adaptations par la suite. Il s'agit d'un projet très important, dans lequel il faut avancer. Le conseil communal se prononcera donc aujourd'hui sur le projet.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) demande si le cadre budgétaire est fixé ou si certaines adaptations pourraient entraîner des coûts supplémentaires. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que cela devrait, le cas échéant, encore être vérifié.

Le conseiller Marc URY (CSV) salue le projet. Il souligne toutefois qu'il faudra veiller en particulier, au niveau des espaces verts, à éviter tout problème avec les câbles qui y passent. D'autres travaux de rénovation de voirie ont déjà rencontré des difficultés à cet égard par le passé.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique que ces difficultés étaient dues au fait que les câbles n'étaient pas situés à l'endroit initialement indiqué. De telles surprises peuvent survenir.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) se renseigne pour savoir s'il existe une réglementation prévoyant que, dans une zone 30, la largeur de la chaussée soit limitée à 5 mètres.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique le confirme et ajoute que la rue de Trèves est une « desserte locale », pour laquelle des dispositions très différentes peuvent s'appliquer. Ainsi, une telle rue peut même, dans certaines circonstances, être réduite à seulement 3,5 mètres de largeur. À la question de la conseillère Claire SERTZNIG (DP) de savoir si la rue du Centenaire et la rue de l'École seront également limitées à 5 mètres, Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond que ce ne sera pas le cas, puisqu'il ne s'agit pas d'une desserte locale mais d'une route de distribution, soumise à d'autres prescriptions.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) souligne que son parti et le parti LSAP pourraient avoir été mal compris dans la discussion jusqu'à présent. A l'origine, ils étaient favorables à la rénovation de la rue, mais ne sont désormais plus d'accord sur tous les points. Il insiste sur le fait qu'il s'agit simplement de faire part de leurs inquiétudes, à savoir que le projet, sous sa forme actuelle, risque fort d'entraîner davantage de chaos dans la circulation routière.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) remarque qu'il existe également à Luxembourg-Ville des rues où deux camions ne peuvent pas se croiser, mais que cela fonctionne malgré tout.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) répond qu'il circule lui-même en camion à Luxembourg-Ville et qu'il évalue donc la situation un peu différemment.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) demande si la proposition de projet peut être votée, à condition que certains points puissent encore être modifiés ultérieurement et que le projet soit encore examiné par la commission de la circulation et de la mobilité.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique fait remarquer que, si toutes les mesures étaient regroupées d'un seul côté de la rue, certains points du projet de réaménagement ne seraient alors plus réalisables.

Le projet de réaménagement est approuvé par le Conseil communal avec 6 voix pour et 5 voix contre, dont une par procuration.

4. Décompte de travaux extraordinaire – transformation et agrandissement de la Maison d'Osbourg.

Devis approuvés : 6.792.832,71€.

Dépense effective : 6.928.768,00€.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) déclare que le parti démocratique n'approuvera pas le décompte. Dans le cadre du projet initial, le parti DP aurait encore approuvé le projet. Cependant, comme une somme supplémentaire plus importante avait déjà dû être approuvée auparavant, le projet étant devenu plus coûteux que prévu initialement, le parti DP n'avait déjà pas approuvé la première autorisation supplémentaire et n'approuvera donc pas non plus cette nouvelle demande de fonds supplémentaires. Il déclare en outre qu'il ne sait toujours pas à ce jour si un permis de construire a jamais été délivré.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'aucun permis de construire n'a été délivré et qu'elle l'avait déjà signalé précédemment.

Le décompte est approuvé par le Conseil communal avec 8 voix pour et 3 voix contre, dont une par procuration.

5. Actes et conventions.

a. Approbation de trois actes de vente.

- i. Acte de vente portant sur un terrain sis à rue des Foyers, d'une contenance de 00,52 are. La commune cède le terrain susmentionné au prix de 390 €. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) souligne que la commune est titulaire d'une servitude sur ce terrain. Par conséquent, aucune modification, qu'elle soit constructive ou de toute autre nature, ne peut y être réalisée sans l'accord préalable de la commune.

Accepté à l'unanimité.

- ii. Acte de vente portant sur un terrain sis à rue des Foyers, d'une contenance de 00,45 are. La commune cède le terrain susmentionné au prix de 337,50 euros.

Accepté à l'unanimité.

- iii. Acte de vente portant sur un terrain sis au lieu-dit „Kenneschbongert“, d'une contenance de 00,46 are. Le terrain susmentionné est cédé à la commune au prix de 345 euros.

Accepté à l'unanimité.

- b. Approbation d'un acte de cession gratuite.

L'acte de cession porte sur la cession d'un terrain sis au lieu-dit « rue Hiel ».

Accepté à l'unanimité.

- c. Approbation d'un compromis de vente.

Le compromis de vente concerne l'aliénation d'une maison située au n° 4, rue de l'École. Le prix de vente a été fixé à 790.000 €. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que, en raison de son emplacement, l'immeuble se prête particulièrement bien à l'extension des infrastructures scolaires. Elle précise que le bien est actuellement encore loué.

Accepté à l'unanimité.

- d. Contrat de bail portant sur la location d'un emplacement libre au parking souterrain « Centre ».

Dans ce contexte, la conseillère Tess BURTON (LSAP) se renseigne pour savoir où il est stipulé précisément qu'en cas d'extension d'un logement nécessitant la création de places de stationnement supplémentaires, le montant de 15.000 € ne doit pas être acquitté lorsqu'une place de stationnement est louée – et dans quel périmètre cette disposition s'applique.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique qu'elle clarifiera cette question avec Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN du service d'urbanisme.

Accepté à l'unanimité.

6. Don de fin d'année – Épicerie sociale (Croix-rouge) : 300€.

Accepté à l'unanimité.

7. Règlements communaux:

- a) Confirmation de règlements temporaires de circulation.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV) signale qu'un conteneur a été installé devant la maison de la rue de l'École, pour laquelle la commune a signé récemment le compromis d'achat. Il remarque que ce conteneur est placé un peu trop en avant, ce qui réduit

considérablement le passage sur le trottoir. Les mères avec des poussettes auraient notamment des difficultés à passer, et la situation représenterait également un danger potentiel pour les enfants.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) prend note de cette observation et informe que Monsieur Yves CHRISTEN du service technique se rendra sur place afin de vérifier la situation et prendra, le cas échéant, les mesures nécessaires

6 règlements temporaires de circulation sont acceptés à l'unanimité par le Conseil communal.

b) Adaptation ponctuelle du règlement sur les déchets.

Ce point a déjà été délibéré lors de la réunion du 26 septembre 2025. Suite à l'information reçue de la part du Ministère des Affaires intérieures, le Conseil communal devra délibérer encore une fois sur le même sujet, considérant que l'avis du Ministère de l'Environnement n'a pas été émis dans le délai prescrit par la loi.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que le texte de l'adaptation ponctuelle n'a pas changé en tant que tel.

Acceptée à l'unanimité.

c) Règlement communal relatif à l'allocation compensatoire pour personnes à revenu faible.

Accepté à l'unanimité.

8. Office social commun – Désignation d'un membre au Conseil d'administration.

Monsieur Mathis ENDERS présente à nouveau sa candidature au Conseil d'administration de l'Office social. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe que cette candidature doit faire l'objet d'un vote.

Monsieur Mathis ENDERS est réélu au Conseil d'administration de l'Office social avec 10 voix pour.

9. Résolution relative à la sortie du nucléaire et au développement des énergies renouvelables.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'il s'agit ici de prendre position contre l'utilisation de l'énergie nucléaire dans nos pays voisins.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) demande si la commune va désormais signer officiellement la décision ou s'y rallier.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que la commune ne s'est pas encore ralliée à la décision, mais qu'elle le fera à l'avenir.

10. Situation actuelle et perspectives du Centre culturel Machera – élaboration du programme, orientations et financement – point inscrit à la demande du parti démocratique.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) prend la parole afin de s'exprimer sur le point inscrit à l'ordre du jour à la demande du parti DP. Elle indique qu'il a déjà été souligné à plusieurs reprises que le parti démocratique ne dispose pas d'une stratégie claire pour le Centre culturel Machera, bien qu'il considère la réalisation du projet comme un atout. Le parti DP n'est pas opposé au projet initial. Toutefois, de nombreuses associations et citoyens s'adressent régulièrement à lui pour signaler des problèmes et partager leurs expériences. Pour cette raison, le parti DP a établi une liste en vue de rechercher ensemble des solutions et d'optimiser le projet dans son ensemble. Au total, 31 défauts, tant d'ordre structurel qu'organisationnel, ont

été recensés, communiquées par différentes personnes et consignées en conséquence par le parti DP.

Ci-après figurent certains des manquements structurels et organisationnels qui ont été relevés dans le cadre de l'état des lieux:

- Ascenseur:
 - Il manque une liaison directe par ascenseur entre le parking -2 et le reste du bâtiment.
 - La question se pose de savoir si un seul ascenseur est suffisant, en particulier en cas de panne technique.
 - Après les manifestations, le démontage s'effectue en partie en présence des visiteurs ou entre eux, ce qui est considéré comme problématique.
 - Le sol de l'ascenseur n'est pas conçu pour des livraisons lourdes ou des palettes.
- Grande salle
 - Il n'y a pas d'accès derrière la scène, ce qui complique le montage et le démontage.
 - L'éclairage dans la grande salle est insuffisant; il manque un éclairage minimal pouvant être commandé sans tablette.
 - La hauteur de la scène n'est pas suffisante et n'est pas réglable électriquement; il en va de même pour l'écran.
 - La séparation de la salle doit être effectuée manuellement.
 - Il n'y a pas de lumière naturelle.
- Comptoir / Cuisine
 - Le comptoir est trop éloigné de la cuisine.
 - Il n'y aurait pas suffisamment de réfrigérateurs disponibles ou leur aménagement intérieur ne serait pas adapté aux besoins.
 - Le comptoir ne dispose pas de rebord, ce qui fait que les liquides se répandent sur toute la surface.
 - L'accès au comptoir n'est possible que d'un seul côté.
- Aménagement
 - Il n'y a pas de changements significatifs par rapport à l'ancien Centre culturel.
 - Aucun bureau n'est prévu pour le personnel.
 - Dans le domaine de la technique sonore, le matériel technique disponible est limité.
 - Les fenêtres devraient être occultées d'un côté.
 - L'organisation de la garde-robe (système de marque) doit être revue.
- Parking
 - Le parking extérieur n'est conçu en aucun cas de manière durable ou écologique.
 - La sortie du parking en direction de la route du Vin aurait dû être envisagée.
 - Le puits situé sur le parking n'apporte actuellement aucune valeur ajoutée.
 - Les véhicules de livraison seraient garés directement devant l'entrée principale, ce qui pourrait entraver l'accès aux issues de secours.
- Installation photovoltaïque

- Un panneau d'information sur l'installation photovoltaïque manque dans le hall d'entrée.
- Divers
 - Des problèmes de réseau Wi-Fi existent depuis le début.
 - Le personnel n'a pas été suffisamment instruit.

En ce qui concerne les manifestations et la vie au sein du Machera, il manque des offres attrayantes. À l'origine, le Centre culturel n'avait pas été prévu uniquement pour des événements musicaux, mais devait également servir de centre de congrès et non être conçu comme un deuxième Trifolion. Cependant, tout semble actuellement indiquer qu'il deviendra de fait un deuxième Trifolion. Afin de garantir le fonctionnement du Centre culturel comme il se devrait, les besoins en personnel ont été nettement sous-estimés.

Pour conclure, la conseillère Claire SERTZNIG (DP) explique qu'il ne s'agit pas d'identifier le ou les coupables, mais d'examiner ensemble les mesures qui pourraient être prises afin de justifier l'investissement réalisé pour la rénovation du Centre culturel.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) remercie pour ces explications et revient plus en détail sur certains points abordés. Elle fait notamment part des informations suivantes:

- Le Centre culturel dispose de deux ascenseurs ; il y en a également un à l'arrière, près des loges. Le sol des ascenseurs sera remplacé afin de pouvoir transporter des objets lourds à l'avenir.
- Dans le domaine de la technique sonore, le matériel sera complété progressivement.
- Pour le puits, il est prévu d'apposer une petite plaque expliquant sa fonction.
- L'accès pour les livraisons est actuellement en cours d'adaptation.
- En ce qui concerne l'installation photovoltaïque, il serait judicieux d'installer un panneau d'information.
- Des changements sont également envisagés au niveau du personnel: la directrice du Centre culturel, Mme Désirée DALL'AGNOL, devrait avoir une assistante.
- Une stratégie définitive n'a pas encore été élaborée, mais on s'engage sur une nouvelle voie prometteuse.

Par la suite, la bourgmestre Monique HERMES (CSV) communique également quelques chiffres relatifs au Centre culturel. Elle précise le nombre de billets vendus entre le 1er décembre 2024 et le 19 octobre 2025. Au total, 15 manifestations ont eu lieu, pour lesquelles environ 3 000 billets ont été vendus. Selon elle, ce chiffre n'est pas satisfaisant et devra être augmenté à l'avenir.

Elle précise que des manifestations de l'École régionale de musique de Grevenmacher ont également eu lieu. Au total, il y a eu 31 utilisations sur une année, réparties entre six salles différentes.

Concernant les événements prévus, elle indique que trois autres manifestations sont prévues d'ici fin 2025 et que, jusqu'à la fin de l'année 2026, 15 manifestations sont actuellement planifiées.

Elle communique également la fréquence d'occupation des salles du Centre culturel, les coûts engendrés par chaque manifestation ainsi que les recettes générées. Par ailleurs, elle souligne que seulement environ 60 % du budget initialement prévu ont été utilisés, laissant ainsi encore environ 40 % disponibles.

Pour conclure, elle déclare que les remarques formulées ont été prises en considération, mais que la discussion pour la séance d'aujourd'hui est considérée comme close et demande si cela convient à toutes les personnes présentes.

11. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) informe que les nouvelles cartes d'accès SIGRE sont actuellement en cours de personnalisation. Une utilisation via une application n'est pas encore possible. La distribution des nouvelles cartes se fera à partir de janvier 2026.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) annonce que la salle « Paradäis » du Centre culturel ne sera finalement pas transformée en bureau, mais restera dans son état actuel. À la place, c'est la salle « Drauwebléi » qui sera aménagée en bureau.

Concernant le projet de réaménagement de la Place du Marché, elle rapporte qu'une réunion a eu lieu entre-temps avec Monsieur Christophe PIRENNE, exploitant du Proxy-Delhaize, et que des plans adaptés sont en cours d'élaboration.

En ce qui concerne l'extension scolaire, la commune se trouve actuellement en phase de négociation avec l'architecte. Dès qu'un premier projet de plans sera disponible, une réunion sera organisée avec l'école fondamentale, la Maison relais et d'autres parties concernées. Le conseil communal en sera, bien entendu, également informé. La phase de construction devrait débuter vers la mi-2027.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) rapporte que le cours de langue luxembourgeoise a été organisé pour la deuxième fois. Cette fois le cours n'était pas gratuit, ce qui a vraisemblablement entraîné une participation moins élevée. Il est actuellement examiné si le cours pourrait être subventionné à l'avenir.

12. Questions au collège échevinal.

La conseillère Carine SAUER (CSV):

- Elle constate que le Centre culturel Machera est agréablement aménagé et dispose de sièges confortables. Elle se demande s'il n'était pas possible d'y installer un distributeur de boissons et de café. Pour les parents qui y attendent leurs enfants, ce serait un complément appréciable. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'elle se montre plutôt réservée à ce sujet, car de nombreux enfants se trouvent souvent sans surveillance dans le bâtiment et pourraient donc faire des bêtises.
- La conseillère Carine SAUER (CSV) informe ensuite des statistiques de l'ONIS (Office national d'inclusion sociale) pour l'année 2024. Elle explique que l'ONIS s'occupe de personnes qui sont difficilement plaçables par l'Agence pour le développement de l'emploi. Au total, quatre assistantes sociales travaillent à l'Office social de Grevenmacher et suivent ensemble 235 dossiers, dont 64 personnes employées dans le cadre d'un TUC (Travaux d'utilité collective). La plus grande partie des personnes accompagnées appartient à la tranche d'âge de 30 à 40 ans, et il s'agit majoritairement de femmes. Environ la moitié des personnes se trouvent dans une activité dite « de stabilisation », c'est-à-dire qu'elles suivent des cours de langue, des formations continues ou un suivi médical. Malheureusement, seule une petite partie d'entre elles peut être intégrée sur le marché du travail ordinaire à l'issue de ces mesures. Le camping respectivement le Syndicat d'initiative de Grevenmacher a par exemple embauché deux de ces personnes.

Le conseiller Marc URY (CSV):

- Il pose une question concernant la liste de diffusion électronique de la commune respectivement celle du conseil communal. Il souhaite savoir s'il était possible de la configurer de manière à ce que des personnes externes puissent également y accéder ou l'utiliser, et si une telle activation était envisageable. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond qu'elle ne le souhaite pas, notamment pour des raisons de protection des données.

Le conseiller Marc URY (CSV) demande alors quelle en est la raison. Il explique avoir envoyé un courriel qui n'a apparemment pas été reçu par toutes les personnes concernées, sans qu'il ait reçu de message d'erreur. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) indique qu'elle ne connaît pas précisément l'origine technique du problème et précise que l'administration examinera la situation.

La conseillère Tess BURTON (LSAP):

- Elle salue la récente rencontre avec les « Maacher Geschäftsleit » et l'exploitant du Proxy-Delhaize. Elle demande si le conseil communal sera informé par la suite des résultats de cette réunion. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) confirme qu'une communication à ce sujet sera encore faite. Actuellement, de nouveaux plans sont en cours d'élaboration par le bureau d'études compétent. Une séance de travail devra ensuite être organisée. La conseillère Tess BURTON (LSAP) se réjouit de cette démarche.
- La conseillère Tess BURTON (LSAP) rappelle une nouvelle fois que le rapport de la commission de la circulation et de la mobilité, que son parti a déjà demandé à plusieurs reprises, n'a toujours pas été transmis. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) renvoie à la mention correspondante dans le dernier procès-verbal du conseil communal, selon laquelle le rapport devait être remis dans les plus brefs délais. Si cela n'a pas été fait, la responsabilité incomberait vraisemblablement au président de ladite commission.
- Concernant le point « PAP Pietert », la conseillère Tess BURTON (LSAP) indique que l'on constate visuellement que les travaux avancent bien. Elle souhaite savoir quand le premier permis de construire pourra être délivré, étant donné qu'il avait été annoncé initialement que cela serait prévu pour début 2026. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que des informations à ce sujet suivront prochainement. Le calendrier est respecté. Elle ne souhaite pas faire de promesses fermes, car aucun représentant du service d'urbanisme n'est présent aujourd'hui et seule une estimation approximative peut donc être donnée. Elle estime prudemment que les premiers permis devraient être délivrés mi-2026.
- Le dernier point que la conseillère Tess BURTON (LSAP) souhaite aborder concerne le marché hebdomadaire qui a lieu le vendredi. Elle demande s'il est prévu d'investir pour en accroître l'attractivité ou si une suppression devrait être envisagée. Elle souligne que des plaintes sont régulièrement formulées par les citoyennes et citoyens. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) partage l'avis de la conseillère et précise que ce sujet devra encore être discuté en détail.

Le conseiller Rui PEREIRA FERRAZ (CSV):

- Il explique que des habitants de la rue Syr l'auraient interpellé pour savoir si la commune prendrait en charge les coûts de l'isolation posée sur la façade. C'est apparemment ce qui leur avait été communiqué. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que cela n'a pas été communiqué ainsi aux habitants. C'était prévu dès le départ que les habitants pourraient faire effectuer ces travaux à leurs propres frais.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) suppose que l'entreprise responsable a peut-être expliqué aux riverains qu'ils pouvaient demander un devis et que les travaux pourraient alors être réalisés dans le cadre des travaux de construction. Lors de la réunion d'information à ce sujet, il avait été clairement indiqué que les habitants devaient profiter de l'occasion pour réaliser, le cas échéant, des travaux d'isolation à leurs propres frais.

Le conseiller Claude WAGNER (DP):

- Il souhaite formuler une remarque concernant le changement de trône. Lors de la retransmission télévisée, on a pu constater que la tribune était relativement vide, ce qui n'a pas fait bonne impression. Il regrette que davantage d'associations n'aient pas été présentes. S'agissant notamment du bénévolat, il aurait été souhaitable d'impliquer davantage les associations. Concernant la réception officielle, il critique la règle limitant à deux le nombre de boissons gratuites. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que cette règle ne sera plus appliquée à l'avenir lors de telles réceptions. Elle confirme que le club de tennis n'avait effectivement pas été invité, puisque l'on s'était limité aux associations s'entraînant dans le hall sportif communal ou au stade « Op Flohr ».

Le conseiller Claude WAGNER (DP) ajoute qu'au vu de l'heure de la réception, il aurait été judicieux de proposer également des petits amuse-bouche.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) confirme qu'il y a certainement des aspects qui auraient pu être mieux gérés, mais que c'était la première fois qu'un événement de ce type avait lieu et que l'organisation n'émanait pas de la commune.

La conseillère Carine SAUER (CSV) ajoute que, malheureusement, la télévision n'a montré que la partie de la tribune qui était inoccupée. Le conseiller Claude WAGNER (DP) ajoute que la tribune aurait été mieux remplie si toutes les commissions avaient été invitées.

La conseillère Carine SAUER (CSV):

- Elle se renseigne sur l'état d'avancement du projet de construction d'ARCUS. La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que le chantier sera prochainement libéré et que les travaux pourront alors reprendre.